



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 08 avril 2022 à 20 heures 00 minutes
en mairie

Présents :

M. BARAT Raynald, Mme BLAISE KILIC Mélanie, Mme BRULE Anne-Laure, M. DENIAU Laurent, Mme EMOND Catherine, M. HENRION Christophe, M. ROCHAS LIONEL, M. SAUVAGE Patrick, Mme SAUVAGE Catherine, Mme TONNETTE Pascale

Procuration(s) :

M. DEMOUGIN Laurent donne pouvoir à M. BARAT Raynald

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. DEMOUGIN Laurent

Secrétaire de séance : Mme TONNETTE Pascale

Président de séance : Mme SAUVAGE Catherine

Les conseillers approuvent le compte-rendu du dernier conseil municipal.

1 - Budget communal : Vote du compte de gestion 2021

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que le Compte de Gestion est établi à la clôture de l'exercice par Madame la Trésorière de Toul. Elle le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme.

	Résultat clôture 2020	Part affectée à l'investissement 2021	Résultat 2021	Résultat clôture 2021
Investissement	- 95 872,37	0	103 456,98	7 584,61
Fonctionnement	222 637,67	126 185,05	29 161,26	125 613,88
Total	126 765,30	126 185,05	132 618,24	133 198,49

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2021, après avoir examiné la conformité des opérations qui y sont retracées et des résultats de l'exercice.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Budget communal : Vote du compte administratif 2021

Après que Madame le Maire soit sortie, les membres du Conseil Municipal approuvent le Compte Administratif 2021 qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement 2021	236 923,46 €
Recettes de fonctionnement 2021	266 084,72 €
Résultat de l'exercice 2021	29 161,26 €
Part affectée à l'investissement 2021	126 185,05 €
Résultat reporté 2020	222 637,67 €
Résultat de clôture 2021	125 613,88 €

Investissement :

Dépenses d'investissement 2021	75 164,74 €
Recettes d'investissement 2021	178 621,72 €
Résultat de l'exercice 2021	103 456,98 €
Résultat reporté 2020	- 95 872,37 €
Résultat de clôture 2021	7 584,61 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : Mme SAUVAGE Catherine

Sous la présidence de M. DENIAU Laurent

3 - Budget communal : affectation des résultats 2021

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2021, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 et constatant que le CA fait apparaître :

Résultat de fonctionnement (excédent) :	125 613,88 €
Résultat d'investissement (excédent) :	7 584,61 €
Des restes à réaliser de :	32 406,67 €
Soit un besoin de financement de :	32 406,67 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (1068) :	32 406,67 €
Résultat de fonctionnement reporté (002) : Excédent	93 207,21 €
Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent	7 584,61 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Vote des taux des taxes foncières 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition des taxes locales pour 2022 comme suit :

	Ancien taux	Nouveau taux
TFB	26,26	27,07
TFNB	22,28	22,97

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Budget communal : vote du budget primitif 2022

Madame le Maire présente aux membres du conseil le budget primitif 2022 qui s'équilibre comme suit :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre de 2022	119 630,33	144 452,39	384 398,00	291 190,79
Restes à réaliser 2021	108 379,67	75 973,00		
Résultat reporté		7 584,61		93 207,21
Total de la section	228 010,00	228 010,00	384 398,00	384 398,00

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Budget lotissement : vote du compte de gestion 2021

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que le Compte de Gestion est établi à la clôture de l'exercice par Madame la Trésorière de Toul. Elle le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme.

	Résultat clôture 2020	Part affectée à l'investissement 2020	Résultat 2021	Résultat clôture 2021
Investissement	- 19 931,49	0	0	- 19 931,49
Exploitation	20 203,70	0	0	20 203,70
Total	272,21	0	0	272,21

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2021, après avoir examiné la conformité des opérations qui y sont retracées et des résultats de l'exercice.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Budget lotissement : vote du compte administratif 2021

Après que Madame le Maire soit sortie, les membres du Conseil Municipal approuvent le Compte Administratif 2021 qui s'établit comme suit :

Exploitation :

Dépenses d'exploitation 2021	0 €
Recettes d'exploitation 2021	0 €
Résultat de l'exercice 2021	0 €
Résultat reporté 2020	20 203,70 €
Résultat de clôture 2021	20 203,70 €

Investissement :

Dépenses d'investissement 2021	0 €
Recettes d'investissement 2021	0 €
Résultat de l'exercice 2021	0 €

Résultat reporté 2020	-19 931,49 €
Résultat de clôture 2021	- 19 931,49 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'a pas pris part au vote : Mme SAUVAGE Catherine
Sous la présidence de M. DENIAU Laurent

8 - Budget lotissement : vote du budget primitif 2022

Madame le Maire présente aux membres du conseil le budget primitif 2022 qui s'équilibre comme suit :

	Investissement		Exploitation	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre de 2022	20 439,29	40 370,69	20 449,20	57 129,20
Restes à réaliser 2021				
Résultat reporté	19 931,49			20 203,70
Total de la section	40 370,69	40 370,69	20 449,20	77 332,90

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - Politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement

La nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre. Dans ce cas, le Maire sera tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- DELEGUER au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée durant l'ensemble du mandat.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - Attribution de subventions

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2022 :

Association	Montant 2022
ADAPA	150,00
APE	100,00
Comité concours Résistance et déportation	20,00
Comité des loisirs	100,00
Ecole de Jaillon	645,00
Ecole maternelle de Villey-Saint-Etienne	240,00
Gazette jaillonnaise	200,00
J'anim	300,00
Les Dynamiques	150,00
Toulois Nord Familial	100,00
USI	150,00

VOTE : Adoptée à l'unanimité

11 - Questions diverses

* Le linteau du porche de l'église a été consolidé pour un montant de 5 964 euros.

* Le changement des fenêtres des logements communaux a été subventionné par la DETR à hauteur de 14 723 euros.

Fait à JAILLON
Le Maire,
Catherine SAUVAGE

